

Netissima

Créé fin 2011, **Netissima** vous est proposé par Generali Vie.

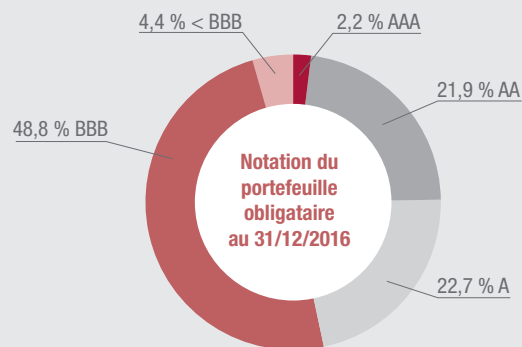
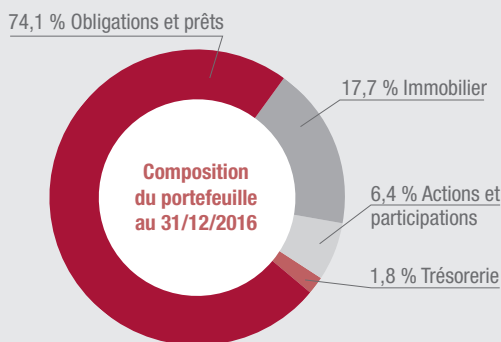
Ce fonds en euros comprenant une part importante d'actifs immobiliers permet d'allier la performance à la sécurité de votre épargne⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Après déduction des frais de gestion.

COMPOSITION DU FONDS NETISSIMA AU 31/12/2016

Avec une exposition marquée en immobilier, le fonds bénéficie du dynamisme de ce marché, d'une sélection et d'une gestion d'immeubles de qualité. Sa poche obligataire permettant de soutenir le rendement

courant, est répartie entre emprunts d'État (32,4 %) investis majoritairement en France, et obligations du secteur privé (67,6 %) sélectionnées pour la qualité de la signature des émetteurs.



La notation moyenne du portefeuille ressort à **BBB+**.

L'expertise des gérants du groupe Generali

Netissima vous fait bénéficier des atouts d'une expertise conjointe :

- une équipe de multigestion qui sélectionne les meilleurs gérants d'actifs externes et internes ainsi que les ressources en recherche économiques du groupe Generali ;
- l'expertise de la gestion des fonds en euros classiques de **Generali Investments** ;
- l'expertise de **Generali Real Estate**.

Règle d'investissement de Netissima

Ce fonds, disponible en édition limitée, n'est accessible que dans le cadre d'un versement libre ou initial dont la répartition comporte un minimum de 30 % en unités de compte.

Quelques chiffres

Taux de participation aux bénéfices en 2016⁽²⁾ :

2,65 %
net

Taux minimum garanti en 2017⁽³⁾ :

0,375 %
net

Montant global des actifs gérés au 31/12/2016 :

409,17
millions d'euros

Duration⁽⁴⁾ du portefeuille obligataire⁽⁵⁾ au 31/12/2016 :

8,2
ans

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

⁽¹⁾ Taux de participation aux bénéfices du fonds en euros Netissima attribué par l'assureur Generali Vie au titre de l'année 2016, net de frais de gestion (0,75 %) et hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans les conditions générales du contrat.

⁽²⁾ Taux minimum garanti par l'assureur Generali Vie pour l'année 2017 net de frais de gestion (0,75 %) et hors prélèvements sociaux et fiscaux.

⁽³⁾ La durée d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêt.

⁽⁴⁾ Effective, duration hors trésorerie.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.